



Garde enfants en alternance

Par **nono**, le **05/11/2011** à **20:13**

Bonjour,

j ai une petite fille de 5 ans , mon fils et ex belle fille ont une garde de leur fille en alternance 15 jours chacun . Ils sont divorcés depuis 2 ans , mon ex belle fille militaire de carrière , comme mon fils, doit partir 2 ans à l étranger (Afrique) et veut enmener avec elle sa fille . A t elle le droit ? Sachant que la garde se fait dans la ville de Draguignan dont ils sont tous les deux résidant . Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **05/11/2011** à **21:03**

Elle doit saisir le JAF. Elle ne peut partir avec l'enfant s'il y a jugement de résidence alternée. Si elle le fait, l'avantage est qu'il pourra faire ramener sa fille via la hiérarchie

Par **nono**, le **05/11/2011** à **23:22**

bonsoir, Votre réponse me fait beaucoup de bien , je vous en remercie .Si il y avait séparation aussi longue , elle serait très pénible pour son papa , papy et mamy.

Par **mimi493**, le **05/11/2011** à **23:43**

Ne vous réjouissez pas, elle peut obtenir la résidence exclusive de l'enfant

Par **nono**, le **05/11/2011** à **23:46**

de quel droit ?

Par **cocotte1003**, le **06/11/2011** à **05:42**

Bonjour, l JAF saisi va statuer sur l'intéret de l'enfant uniquement avec un droit de visite pour l'autre parent. Pour demander la garde exclusive, il faut en préparer un dossier permettant au juge de constater que votre fils est a meme de prendre en charge l'enfant : qui va lui faire faire ses devoirs, la garder quand votre fils travaille....., cordialement

Par **mimi493**, le **06/11/2011** à **07:16**

Du droit commun, où lorsque des parents se disputent la résidence d'un enfant, un des deux est choisi.

Par **nono**, le **06/11/2011** à **07:47**

Bonjour. Je vous remercie de vos réponses , qui me permettent de mieux comprendre les démarches à envisager si nécessaire . Cordialement